

Journal Pour la Démocratie directe #2
Election municipale et communautaire Mars 2020
(écrit le 20 janvier 2020)
Figeacoise, Figeacois.

I. Nous sommes la SEULE liste à s'engager POUR:

- La **publication mensuelle des indemnités** de nature et de fonction perçues lors du mandat,
- La publication de tout cumul de mandat de fonctions publiques et des indemnités publiques perçues avec ces cumuls de mandat,
- Une fonction de Maire tournante tous les 6 mois (comme pour le Conseil européen de l'Union européenne), l'ancien Maire aidera le suivant bien sûr,
- Ce sont les **citoyens qui proposeront, débattront et décideront**. La municipalité sera chargée de l'exécution (séparation des pouvoirs "législatifs" et exécutifs). La Constitution reste comme les institutions. Donc aucun risque si on doute (préjugés non fondés confère mon site www.damiette.com),
- Mon **mandat sera "bénévole"**, le seul but étant d'améliorer le système décisionnel et d'expérimenter la démocratie directe à Figeac et au Grand Figeac

- 1. Tourisme** = restaurer le canal de Figeac au moins dans le centre historique et favoriser l'installation d'une école des métiers d'arts...
- 2. Energie** = indépendance énergétique des logements individuels et collectifs.
- 3. Agriculture** = permaculture (favoriser l'installation d'une école).
- 4. Transport** = passage transport collectif et mobilité douce.
- 5. Diversification des industries** (énergies, transports non routier), qualité agricole (de proximité), **croissance "verte"** (création d'emplois, améliorer l'offre touristique et la dynamisation commerciale en centre historique), **social** en favorisant les rencontres dans les places de quartier de la ville (jeux, potagers avec maraîchage-permaculture, compost collectif...).

- Il manque **10 volontaires** si vous voulez que chacun puisse proposer, débattre et décider.
- Pour que la liste soit complète avant le 17 février, après il sera trop tard (mais on pourra toujours manifester, faire du lobbying...).
- **Plus d'information sur le mode décisionnel, le projet, la démocratie directe : www.damiette.com**
- **Pour se voir, échanger : fredbarbierr@yahoo.fr ou au 06 68 85 02 22.**
- **A mon local au 5bis rue Laurière à Figeac, le mardi, mercredi et vendredi à 20h30.**

II. Nous sommes la SEULE liste à prévoir les conditions garantissant la LIBERTE D'EXPRESSION dans un **mode décisionnel que nous sommes aussi les seuls à prévoir de manière claire.**

La liberté d'expression sera respectée dans le temps (dans la durée) et dans l'espace.

1. Respect de la liberté d'expression dans l'espace, en tout lieu. Chacun pourra proposer, débattre et décider (c'est la délibération) par 4 moyens principaux :

- sur place en travaillant en commun **avec les commissions municipales et communautaires ou avec les assemblées citoyennes**,
- **à domicile**, un agent soumis à la confidentialité et au secret pourra se déplacer si vous êtes en invalidité...
- sur place, dans les **bureaux des mairies**,
- enfin, et le plus important sans doute aujourd'hui pour que toute délibération soit significative, par **voie dématérialisée**, par internet, sur le site de la ville et du Grand Figeac où chacun pourra même à l'autre bout du monde et à n'importe quelle heure participer aux débats, proposer et décider (on paye bien nos impôts et taxes par internet, pourquoi ne pas l'utiliser pour la démocratie directe ?).

2. Respect de la liberté d'expression dans le temps, dans la durée. Par le **respect de la vie privée et le droit à la tranquillité**. C'est le corollaire à la participation, dans la durée, à la démocratie. Le droit fondamental, comme lorsque l'on vote, à **l'anonymat et au secret**. Il empêche toute pression a

priori et a posteriori. Il permet après une délibération de continuer à circuler librement sans que l'on soit soumis à des reproches...

Ce droit à la liberté, essentiel, sera préservé, les personnes pourront proposer, débattre ou décider (sauf sur place puisque vous serez visible, mais les débats ne seront PAS FILMES) grâce à un identifiant (comme encore une fois pour payer taxes et impôts...).

Il faudra bien sûr respecter les lois et les conventions internationales prohibant les propos racistes, discriminatoires, injurieux, diffamatoires... Sinon le compte pourra être supprimé et aussi le droit à s'exprimer et à participer.

III. PREJUGES...

Ces sont quelques exemples tirés de cette campagne électorale de 2020. Ces remarques viennent à la fois de la droite, de la gauche, et certaines personnes sont devenues colistières après quand même.

Ce sont des remarques que j'avais déjà trouvées dans mes lectures sur la démocratie directe.

1. "Avec la démocratie directe la peine de mort va être rétablie".

Oula, ça démarre fort ! Après l'instant où le cœur s'arrête de battre, on se reprend, ce n'est que des élections municipales et non nationales. Et je ne suis pas sûr que même en le demandant les personnes souhaitent en majorité son rétablissement. Plus tard, en poussant encore la réflexion, on s'aperçoit que ce n'est pas les peuples qui ont instauré la peine de mort mais les élites, pour deux raisons sans doute : amuser peut-être une partie du peuple (spectacle) et aussi montrer la force des élites de vie ou de mort et donc de répression (confer inquisition, chasse aux sorcières, guillotins révolutionnaires... Finalement c'est sous la pression du peuple, par des associations, que celle-ci fut abolie.

2. "Ah la démocratie directe c'est le rêve et après le cauchemar".

Jusqu'à preuve du contraire la démocratie directe n'a jamais été appliquée. Les deux fois où ça a failli se faire il faut remonter à 1848 en Allemagne et à 1870 en France avec les Communes de Paris et de Lyon notamment où l'armée est intervenue pour réprimer ce mouvement. D'autre part, des "cauchemars" ont existé ou existent et ne sont pas causés par des systèmes de démocratie directe.

3. "La démocratie directe mènera à la dictature, à la guerre ou des fous seront au pouvoir"

Comme ci-dessus, la démocratie directe n'ayant jamais été appliquée, les fous au pouvoir actuellement ou qui sont dans le passé arrivés au pouvoir ne sont pas venus là grâce au système de démocratie directe. **Au contraire, les adeptes de la démocratie directe pensent justement que ces soucis n'existeraient pas si la vraie démocratie était appliquée.**

En effet, aucune guerre n'a été causée par les peuples mais à chaque fois par une élite au pouvoir avec le soutien d'une minorité de la population. Avec un référendum sans doute beaucoup de guerre n'aurait jamais eu lieu ou aurait été stoppée bien plus tôt.

4. "Vous êtes un utopique, ça ne peut pas marcher".

Ah, eh bien pourquoi ne pas l'essayer justement. C'est bizarre surtout quand ça vient de personnes dites à gauche et se revendiquant progressistes. Ça n'a jamais été essayé mais, comme bon donneur de leçon, ils connaissent déjà la réponse. Alors que le propre de l'Homme dans son évolution et ses progrès c'est justement l'expérimentation. Mais peut-être ont-ils peur de perdre leur pouvoir ?

L'utopie serait plutôt de croire et faire croire qu'il y a assez de ressources sur Terre pour que notre mode de vie basé sur l'industrie agro-alimentaire, sur une énergie nucléaire et sur l'industrie automobile-pétrolière polluante perdure. Ce mode de vie est non applicable sur l'ensemble de la planète qui n'a pas les ressources nécessaires pour tous. De plus il est très polluant (cancer, infertilité, maladie auto-immune et neurodégénérative).

Enfin paradoxalement les ressources dont l'uranium viennent principalement des pays dits "pauvres" (Mali, Niger). Elles sont essentielles au maintien de notre mode de vie pourtant.

N'est-ce pas ça l'utopie ? Et sans guerres (Mali, Niger, Moyen-Orient), notre mode de vie ne pourrait déjà plus se poursuivre dans ce qu'il est aujourd'hui. C'est ça la réalité malheureusement. Alors même qu'il y a assez de ressources pour tous, s'il n'y avait pas les lobbyings financiers...

5. "La démocratie directe fera monter les extrêmes".

Faux, si les extrêmes en France ont progressé de 5 à 30% au second tour parmi les votants ce n'est pas à cause de la démocratie directe qui ne s'applique toujours pas mais à cause des élus de la République qui ne savent pas réagir correctement et écouter la population, à cause de la faiblesse de démocratie dans notre système et aux mauvaises réponses face aux problèmes économiques...

6. "Les gens ne sont pas compétents, il faut les accompagner".

Ahah, jusque quand faut-il accompagner les élèves ? C'est assez évocateur. Les élites ont toujours cru avoir la bonne parole, la bonne solution. Si c'était le cas déjà, elles ne seraient pas divisées. Ah oui c'est vrai, la personne qui me disait ça était de gauche, en Chine il y a le parti unique (corollaire de la pensée unique), comme au temps du soviétisme. On en est encore là ?

De plus si le peuple est incompetent pourquoi le laisser voter. Une bonne dictature avec en tête la même personne qui pense tout savoir ? On a vu les dégâts que ça peut causer, l'amour du pouvoir.

A quoi juge-t-on de la compétence ou incompetence ? Des gens avec un bac+5 ou +8 ne savent pas planter un clou ou sont des extrémistes et d'autres sans le bac sont très cultivés (j'en ai dans mes patients) ... **La compétence est quelque chose de très subjectif.**

Enfin, actuellement nous avons des dirigeants que mes détracteurs ne pourront qu'admettre selon leurs critères que comme compétents. Pourtant nous sommes avec un bon déficit, des réformes qui cassent nos droits... qui causent des guerres, la crise écologique... **Et ce n'est pas la démocratie directe qui n'est pas en place qui a provoqué ce fouillis et donc pas les peuples.**

Exemple : "Constitution municipale de la commune des Molières

Il y a environ 100 autres mairies qui fonctionnent ainsi.

Ca existe déjà, un bel exemple, preuve que nous ne sommes pas utopiques, s'il en fallait encore une.

- Voir le lien: <https://www.lesmolières.fr/wp-content/uploads/2019/03/Constitution-municipale.pdf>

- Site de la commune des Molières, dans l'Essonne, 2.000 habitants:

<https://www.lesmolières.fr/comites-consultatifs/>

<https://www.lesmolières.fr/wp-content/uploads/2019/03/Constitution-municipale.pdf>

IV. Mode décisionnel prévu :

- Ce processus décisionnel est prévu en cas d'élection pour la ville de Figeac et la communauté de communes du Grand Figeac.

- Il pourra être modifié par la suite, avec la pratique...

Il sera pratiqué par **4 moyens** :

- 1. dématérialisé**, par internet sur le site de la ville et de la communauté de communes,
- 2. dans les bureaux de chaque mairie** (consultation sur place et possibilité d'ajouter ses contributions),
- 3. lors des réunions des commissions municipales ou Assemblée citoyenne**,
- 4. à domicile, par des agents tenus au secret et à la confidentialité**, pour les personnes invalides ou avec des incapacités de se déplacer.

Etant donné que la salle du conseil municipal n'est pas accessible aux personnes handicapées et que notre liste a au moins deux personnes handicapées alors le lieu sera déplacé soit à la salle Balène, soit à l'Astrolabe (si ok avec le Grand Figeac).

De plus, étant donné que des parents ont des enfants en bas âge et afin que tous citoyens puissent participer, proposer...et débattre, la date du conseil sera aussi déplacé au dimanche après-midi, une fois par mois. Afin d'accueillir un maximum de public.

L'ordre du jour sera disponible par tous les canaux (internet, affichage...) bien **une semaine avant** la réunion du conseil municipal.

Il y aura un **conseil tous les mois** afin de gérer plus efficacement les projets, propositions... Actuellement il y a environ 25 points en moyenne à l'ordre du jour du Grand Figeac (se réunit tous les 2 mois environ) et 25 points aussi pour la ville de Figeac (se réunit tous les 3 mois). On aura donc 8-12 points à traiter par mois ainsi.

Ce projet décisionnel sera mis en œuvre dans les 6 mois après l'élection. Les termes et conditions pourront être modifiés par une proposition ensuite à la vue de son fonctionnement... par les citoyens.

Les propositions :

Elles pourront être émises par tous les citoyens habitants et vivants à Figeac et au Grand Figeac, même non inscrit (étudiants...).

Une délibération pourra être proposée pour faire participer les plus jeunes, à partir de 15 ans ?

1. En tout premier lieu : LA PROPOSITION d'une personne.

2. Ensuite, savoir QUI EST COMPETENT ? Confer service juridique municipal. La commune ? Le Grand Figeac ? Le département ?...

Les sujets hors compétence communale ou communautaire pourront quand même être traités. Pour consultation, avis, mais pas de moyens légaux de rendre les décisions obligatoires dans ces cas.

3. Après une proposition, les personnes pourront commencer à débattre, pendant 1 mois ouvré, ensuite ils se décideront.

Cinq types différents de cas de prise de décision ont été répertoriés. La "Constitution" municipale pourra toujours être modifiée au fur et à mesure de la pratique.

1. Consensus :

D'une simple proposition **on peut arriver à une nouvelle problématique** lors de débats...et à un consensus.

Si la population décide le CONSENSUS alors **le conseil municipal** peut :

1. Accepter (des conseillers peuvent s'abstenir si doutes...).

2. Demander un recours en référé, question préjudicielle, au juge administratif ou au préfet, s'il y a un doute sur la légalité...

3. Demander une étude complémentaire s'il y a un engagement financier important ou un projet important.

Après le recours en référé ou l'étude, la proposition est de nouveau mise en débat pendant 1 mois ouvré, pour décider ensuite d'un consensus ou d'un vote favorable ou non.

Si CONSENSUS ou VOTE "OUI" alors la décision est appliquée dès que possible par les services compétents de la municipalité et du Grand Figeac (pouvoir exécutif).

- **Par exemple pour la proposition d'INDEPENDANCE ENERGERTIQUE.** Il ne fait presque pas de doute ? que la population préférera rendre autonome son logement (moins de taxes...) plutôt que la création de champs d'éolienne de 150m de haut ou de 25 méthaniseurs polluant les nappes phréatiques et l'eau... La population préférera faire des économies d'énergie plutôt que d'en créer de manière "industrielle" et toujours polluante.

- **Un autre exemple, les SUVENTIONS POUR LES CLUBS, ASSOCIATIONS.** Si quelqu'un propose plus de subvention pour son club, il va de soi que chacun voudra plus de subvention pour son club aussi... Et on ne peut les augmenter indéfiniment. En dehors de toute relation, les personnes décideront sans doute des critères d'attribution de ces subventions comme, peut-être, une égalité par rapport au nombre d'adhérents. Puis l'idée que des structures communes soient créées et prises en charge par la collectivité à condition qu'elles puissent être partagées et qu'elles soient nécessaires pour la pratique du sport en question. On peut tous avoir un jour ou l'autre un enfant qui fait du vélo ou du rugby ou du foot ou de l'escrime, de la musique...

2. Vote "oui" majoritaire :

Une proposition, après débats, obtient un vote favorable majoritaire. Elle est présentée alors au conseil municipal qui peut :

1. Accepter.

2. S'abstenir et demander une prolongation des débats en posant d'autres problématiques.

3. Demander, en cas de doute de la légalité, **un recours en référé** auprès du juge administratif ou du préfet.

4. Voter pour une demande d'étude, en cas d'engagement financier important. Une fois l'étude effectuée alors le délai d'1 mois ouvré recommence, débat des citoyens et vote (oui, non, consensus).

Par exemple, pour L'HOTEL DU VIGUIER et son rachat par le Grand Figeac, dans quels buts ?

Une majorité aurait pu voter pour y installer le festival de théâtre l'été, d'autres festivals en cours d'année, quand même quelques chambres d'hôtel ***, des ateliers d'artisans et de produits locaux, des salles et locaux pour les associations. Voir aussi, avant, la mise en place dans ces locaux de la médiathèque.

Le but étant d'amener la population en centre historique et aussi de faire vivre les commerces du centre historique...et le tourisme.

Domage, il n'y a pas eu de "consultation".

3. Vote "non" majoritaire :

Cela conduit à un REJET. **La proposition ne peut être représentée qu'après une année (pour assurer une stabilité).**

Par exemple, le président du grand Figeac souhaite créer un "HOTEL DU GRAND FIGEAC" dans les lieux des anciens locaux EDF à Bataillé à Figeac parce qu'il n'y a pas assez de bureaux rue Victor Hugo (coût 2.000.000€)

Les citoyens refusent et proposent que les employés travaillent chez eux, grâce à internet, quelques demies journées ou jours par semaine (e-travail). Coût 50.000€.

4. Vote sur propositions multiples :

C'est une **solution intéressante dans le cadre de l'application de la démocratie directe. Comme pour le consensus.**

Par exemple, la Mairie propose de créer un PARC AVEC JEUX, PARKING, PROMENADE PIETONE (coût approximatif de 500.000 euros) au bord du ruisseau de Planioles près de la Curie à Figeac.

- Une personne fait la **contre-proposition de créer ce parc avec jeux place Vival**, en la rendant piétonne, coût 30.000€, elle explique que les gens peuvent venir en transport collectif ou par mobilité douce, de plus si le centre est piéton alors les citoyens

peuvent se promener en centre-ville et aussi y faire des achats, que c'est bon pour le commerce, les liens sociaux...

- **D'autres demandent aussi des jeux dans leurs quartiers**, pourquoi que sur le centre-ville ? **Le coût pour aménager une dizaine de place dans la ville serait globalement de 500.000€ comme pour le projet initial de la mairie ! Ce qui renforcerait les liens de quartiers...**

L'ensemble fait qu'on arrive à plusieurs propositions :

1. Parking, jeux, promenade à la Curie (coût 500.000€).
2. Jeux place Vival, piétonisation du centre pour se promener et favoriser les commerces... (coût 30.000€).
3. Projet global d'aménagement des places de la ville, une dizaine (coût 500.000€).

A partir d'une simple question, proposition, une nouvelle problématique ressort, ce qui englobe plusieurs domaines (aménagement de la ville, transport, liens sociaux...).

Et on pourrait arriver à une majorité "oui" ou à un consensus pour l'aménagement d'une dizaine de places à Figeac avec jeux pour enfants (et même mise en place du compost collectif dans le cadre de conventions entre particuliers et maraîchers pour l'utilisation d'une partie des parcelles des jardins en permaculture) ...

Le coût serait le même que pour le projet initial du Maire. Soit 500.000€ mais avec l'aménagement d'une dizaine de places, l'attractivité du centre historique renforcée et un lieu de promenade en centre historique.

5. Demande de prolonger le débat :

Si à la suite des débats, les personnes souhaitent continuer majoritairement à poursuivre la discussion (consensus approchant, demande de plus de réflexion pour favoriser l'émergence d'un plan global suite à une proposition "banale") ... Alors **le délai est rallongé d'1 mois ouvré supplémentaire.**

V. FIGEAC 2050 :

C'est un projet personnel. **Comme prévu il sera, comme tout projet, proposé, débattu et décidé par les citoyens.**

A mon idée ce projet permettrait une croissance pour les 30 années à venir dans le Grand Figeac.

Il touche 3 domaines principaux :

1. ENERGIE

2. AGRICULTURE

3. TRANSPORT

Il sera parallèlement conduit un projet au niveau du tourisme et des métiers d'arts.

L'ensemble devrait permettre une **CROISSANCE "VERTE"** pendant 30 ans, de créer des emplois, de diversifier les industries et d'EVITER UN RISQUE COMME A DECAZEVILLE avec le "monopole" dans le secteur industriel et de l'emploi des mines.

En effet Figeac a surtout des emplois dans l'aéronautique.

LA RESTAURATION DU CANAL DE FIGEAC (au moins dans sa partie du centre historique) en serait le symbole. Ce canal de l'abbaye est en partie lié à l'expansion de la ville de Figeac. Il existait depuis le XIIème-XIIIème siècle. Il était **MONUMENT HISTORIQUE** (inscrit aux Beaux Arts) et à ce titre cela semblait utopique de croire qu'il disparaîtrait. Il a été comblé sur près de 20 ans par les différentes municipalités afin de faire une route et un parking !

Comme **EN BOURGOGNE, ILS ONT REUSSI A CREER UN CHATEAU MEDIEVAL (GUEDELON)**, ce qui n'a **RIEN COUTE** à la collectivité publique. Je proposerai sa restauration en créant une association d'utilité publique (où pourront investir les entreprises et particuliers) et des chantiers "participatifs" directs.

En lien direct avec le patrimoine, le tourisme et l'économie local, la municipalité favorisera l'implantation sur Figeac d'une **école de Métiers d'Arts et d'artisans** afin de parfaire et partager les savoirs-faires ancestraux et traditionnels. Et pourquoi pas créer un festival en rapport...

Ce projet est partagé par quelques membres de la liste mais pas tous. Pas d'amalgame donc, chacun reste libre de ses idées. Par exemple, certains sont pour la piétonisation du centre historique, d'autres non...; mais ce sont les citoyens qui décideront.

Ce projet serait mis en place progressivement bien sûr. Et adapté au fur et à mesure. Il permettrait une forte attractivité, à la fois au niveau de la population, de l'attrait touristique, du cadre de vie, de la diversification industrielle, une **dépollution** des sols, des rivières et de l'air. Il serait **créateur d'emploi**, de bien être...et sans aucun doute précurseur notamment en milieu rural.

1. Energie :

- En favorisant le développement des **indépendances énergétiques** avec des énergies les plus "propres" possibles (panneaux photovoltaïques, petites éoliennes, géothermie, pompe à chaleur...). Avec l'aide d'experts afin de répondre au mieux aux particularités de chacun.

- **Abandon de tout projet permettant à des "gros" investisseurs privés de créer des "usines à gaz"**, c'est à dire des plans énergétiques gigantesques ("usines") avec des retombées environnementales très controversées.

- Abandon de tout projet d'implantation d'éolienne de 150m de haut avec des pâles de 50m ou 75m...!

- Abandon de tout projet de méthaniseurs (25 prévus pour être implantés sur le Grand Figeac d'ici 2050!).

Ce projet de méthaniseurs est estimé à un coût de 100 à 150 millions d'euros. Pour cette même somme nous pouvons isoler et rendre autonome en énergie près de 20 à 30.000 logements individuels et collectifs sur le Grand Figeac.

- **Récupération des eaux pluviales** notamment, à inclure dans tout permis de construire.

- Favoriser **l'implantation de nouvelles entreprises** sur le Grand Figeac en lien avec les énergies renouvelables.

2. Agriculture :

- favoriser l'implantation sur Figeac d'une **école de la permaculture**,
- favoriser par des **conventions le maraîchage** chez des particuliers avec des jardins parfois avec des parcelles laissées à "l'abandon",
- **compost collectif** sur une dizaine ou vingtaine de place dans Figeac,
- par des **AMAP**... vente la plus directe possible entre les paysans et les collectivités ou les paysans et les particuliers,
- **aides aux paysans** en fournissant des lieux et locaux appropriés pour leurs ventes,
- **réduire les pollutions** des eaux, de la terre et de l'air. Incitation et aide aux agriculteurs "conventionnés" pour les aider dans le retour à une belle et bonne agriculture,
- favoriser ainsi la création d'**emplois dans un secteur "vital"** avec ainsi la venue de population dans les villages du Grand Figeac qui vivront et travailleront sur place ce qui favorisera aussi le maintien des **écoles dans ces municipalités et l'ouverture de nouveaux commerces**...,
- aider à créer un **festival de la permaculture**...

3. Transport :

- Le **coût pour le transport ROUTIER** sur le Grand Figeac est sur 30 ans de **1,2 à 1,5 milliards d'euros**. Oui c'est énorme. Il concerne tout ce qui tourne autour du transport routier : entretien des routes, création de déviations, taxes sur les véhicules et assurances, frais pour achats de voitures et leur entretien...

Sans compter le prix de la pollution.

- Le but ici est de passer progressivement et le plus rapidement possible **vers une mobilité axée sur des transports collectifs corrects et la mobilité dite douce pour les petits trajets quotidiens**.
- Parallèlement, un **service sera proposé de "porte à porte" pour les personnes avec des incapacités ou invalidités**, avec des horaires adaptés à chacun (comme nos ambulanciers arrivent bien à le faire). Ce qui évitera aussi la solitude ou la difficulté de sortir des personnes âgées.

Et oui, c'est étonnant. **1,5 milliards c'est exactement le coût qu'il faudrait sur 30 ans pour avoir un transport collectif et favoriser la mobilité "douce"**, ça ne coûterait pas plus cher, voir on ferait des économies, mais en tout cas il y aurait beaucoup moins de pollutions... Remplacer progressivement par un autre revêtement (le goudron étant cancérigène on imagine bien que des particules se retrouvent dans l'eau d'écoulement).

- Laisser un axe routier **automobile, créer un circuit pour les passionnés**.
- Favoriser **l'implantation de nouvelles entreprises sur le Grand Figeac liées à ses modes de mobilités**. Et donc création d'emplois dans un secteur moins polluant.

Cadre et croissance « verte » :

Ce sont les objectifs grâce aux travaux effectués dans les domaines précédents de l'énergie, du transport et de l'agriculture :

- des **emplois** en rapport avec la nature,
- une **santé préservée ainsi que la faune et la flore**, améliorer l'attractivité de l'hôpital et le **retour de services publics**, créer des études dans le cadre de la MSP et du pôle de santé, améliorer les statuts...,
- **l'aide à la création de 2 écoles, en permaculture et dans les métiers d'arts**,
- une **meilleure attractivité touristique** sur une plus longue période, plus étalée, **grâce à l'ouverture de monuments privés et à la restauration du canal de Figeac qui serait un chantier emblématique aussi**,
- **le tout favorisant les commerçants** du centre historique de Figeac en particulier et du Grand Figeac aussi, dans les villages, par la création d'emploi sur place, dans ses villages,
- le **renforcement de la proximité et le lien social** dans le cadre de l'aménagement progressif des places (une dizaine au moins) dans les quartiers de Figeac.

A titre indicatif : brève bibliographie...

Généraux :

- « *Que demande le peuple, les cahiers de doléances de 1789* », ed. Textuel, Institut universitaire de France, 2019.
- « *L'imposture Macron, un business model au service des puissants* », Attac, Fondation Copernic, ed. Les liens qui libèrent, 2018.
- « *Oiseaux, merveilleux oiseaux* », Hubert Reeves, ed. Du Seuil, 2015
- « *Manifeste pour la Terre et l'humanisme* », Pierre Rabhi, ed. Actes Sud, 2011.

Permaculture :

- « *Vivre avec la terre, manuel des jardiniers-maraîchers* », Perrine et Charles Hervé Gruyer, Actes Sud, Ferme du Bec Hellouin, 2019.
- « *Permaculture, guérir la terre, nourrir les Hommes* », Perrine et Charles Hervé Gruyer, Actes Sud, Ferme du Bec Hellouin, 2017.
- « *Le livre noir de l'agriculture, comment on assassine nos paysans* », Isabelle Saporta, ed. J'ai Lu, 2012.

Démocratie participative, démocratie directe :

- « *Démocratie Directe* », Alexandre Leber, ed. du Panthéon, 2016.
- « *Plaidoyer pour une démocratie populaire* », Pascal Mounier, ed. L'Harmattan, 2015.
- « *La législation directe par le peuple, ou La véritable démocratie* », Carl Rittinghausen, 1^{ère} éd. 1851, ed. Gallica-BNF, 2013.
- « *De la démocratie participative, fondements et limites* », Marc Crépon et Bernard Stiegler, ed. Fayard, 2007.

MSP :

- « *Monter et faire vivre une maison de santé* », Pierre De Haas, ed. Le Coudrier, 2015.

Ecologie (initiatives, transport, mobilité, habitat...) :

- *revue Dard Dard* (mobilité, résilience, écologie, alternatives...), 2019.
- « *Réussir la transition écologique* », Grégory Derville, ed. terre vivante, 2019.
- « *Réussir le passage à l'écomobilité* », France nature environnement, ed. Ademe, 2018
- « *Elus et citoyens en action – économie, solidarité, mobilité, santé, démocratie* », revue Village, H.S. n°2, 2017.
- « *Le retour de la bicyclette, histoire des déplacements en Europe de 1817 à 2050* », ed. La Découverte, Frédéric Héran, 2015.

VI. Exemples de propositions fictives...:

Propositions qui auraient pu avoir lieu ou qui pourraient avoir lieu.

1. "Je voudrais une augmentation de la **subvention** de mon club de foot"
2. "faire **démissionner un membre du conseil**"
3. "...." - pour **ceux qui râlent...**
4. "je voudrais la **cuisine bio** à l'école"
5. "je voudrais des **composts collectifs**"
6. "je voudrais des caméras **vidéo-surveillance**"
7. "je ne veux pas de **cumul des mandats**"
8. "je voudrais une **journée handisport**"
9. "je voudrais la **restauration du canal**"
10. "je voudrais une **aire de jeux**"
11. "je voudrais un **centre historique piéton**"
12. "je voudrais que les **enfants participent** aussi à la démocratie directe"
13. "**indépendance énergétique**"
- 14 "sur **l'hôtel du Viguié**"

Ce système est le seul qui permette d'utiliser les compétences et passions de chacun et de tous, quelques soient nos différences. Ce système est ouvert.

Venez à notre 3^{ème} réunion publique salle Lotte H. Eisner.
Et si vous voulez être sur la liste pour qu'elle soit présente au 1^{er} tour ?

Le dimanche 16/02/2020 à 18h00.
Ancien CES, rue Victor Delbos, près de l'église du Puy.

Pour discuter de telles propositions, débattre et contredire...
Merci. Frédéric Barbier Damiette.
(Licence en kinésithérapie et Master en Droit et Science politique)

fredbarbierr@yahoo.fr
www.damiette.com
06 68 85 02 22



Nous sommes tous compétents et responsables.

Démocratie directe
Pour
Proposer un projet global et cohérent pour les
générations futures
Sans l'imposer. En toute conscience des citoyens.
Pour libérer la parole et multiplier les initiatives.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique merci.
Sur papiers recyclés ou papiers venant de forêt éco gérées.